

Classification suisse des hôtels

Catégorie de spécialisation Unique



Formulaire de demande



Nom de l'établissement hôtelier

Lieu

Date



Demande de classement dans la catégorie de spécialisation Unique

Le propriétaire/gérant/directeur soussigné déclare:

- avoir fourni tous les renseignements utiles à l'évaluation de l'établissement;
- avoir répondu à toutes les questions de façon complète et conforme à la vérité;
- reconnaître l'ensemble des règlements et catégories de spécialisation approuvés par l'Assemblée des délégués et le Comité exécutif d'hotelleriesuisse, y compris leurs dispositions d'application;
- reconnaître le caractère irrévocable des décisions de la Commission de recours indépendante (CRI);
- consentir à la signature d'un contrat de licence entre l'établissement et hotelleriesuisse après acceptation de la présente demande et attribution de la spécialisation sollicitée;
- accepter que les organisations régionales compétentes (association régionale) soient informées de la décision de classification.

Demande pour la catégorie de spécialisation Unique

Nom de l'établissement hôtelier

Lieu

Date

Timbre de l'hôtel

Signature autorisée

Définitions et explications concernant la catégorie «Unique»

Conditions à l'obtention de la spécialisation

Pour obtenir la spécialisation «Unique», l'établissement doit avoir été préalablement classé dans une des catégories de 1 à 5 étoiles ou dans la catégorie Swiss Lodge selon les critères de classification d'hotelleriesuisse.

Evaluation Unique

L'hôtel de la catégorie de spécialisation Unique est un établissement exceptionnel en son genre. Cette singularité implique une certaine marge d'appréciation pour ce qui est du respect des critères minimaux ,M' du catalogue des critères 2011-2015 (classification 1 à 5 étoiles ou Swiss Lodge), voir aussi sous Principe régissant l'évaluation.

Instances compétentes

Les experts du jury Unique statuent sur la demande de classification et la demande de réexamen éventuelle sur mandat d'hotelleriesuisse, avec le concours des représentants du Pool national des auditeurs et de la Commission de recours indépendante.

Coûts

La cotisation de membre d'hotelleriesuisse couvre en principe les frais de traitement des demandes de classement dans la catégorie de spécialisation. Des émoluments supplémentaires peuvent être perçus pour la classification, conformément à l'annexe 5 du «Règlement sur la classification des hôtels et des marques de garantie y afférentes». La validité se fonde sur les règlements et dispositions d'exécution approuvés par l'Assemblée des délégués.

Conseil

A la demande des hôteliers, hotelleriesuisse propose avec le Pool national des auditeurs de vastes prestations de conseil. Adresse de contact page 5.

	Justificatif	Déclaration de l'hôtelier		PNA		CRI		Points
		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
Concept								
L'hôtel dispose d'un concept d'exploitation / de lignes directrices définissant les particularités de l'établissement et sa philosophie.	M	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					-

Principes régissant l'évaluation

De manière générale, chaque établissement doit satisfaire aux critères minimaux régissant la classification dans les catégories de 1 à 5 étoiles ou Swiss Lodge selon le système de classification en vigueur d'hotelleriesuisse. Une dispense peut être accordée à titre exceptionnel pour trois critères manquants au plus, si leur non-respect est motivé sur le plan conceptuel ou dicté par exemple par la catégorie de spécialisation. Les caractéristiques qui font la particularité de l'établissement doivent être vérifiables et rendues visibles pour le client sur le site web de l'hôtel ou dans ses brochures et prospectus.

La décision de dispense ressortit aux experts du jury Unique d'entente avec hotelleriesuisse. En cas de décision de dispense, l'hôtelier est tenu de signaler explicitement aux clients, avant la conclusion du contrat, que l'hôtel ne satisfait pas à certains critères minimaux (sur le site web de l'hôtel, dans le prospectus ou dans le guide des services).

Evaluation de la déclaration de l'hôtelier

Le soussigné confirme avoir rempli la demande de manière exhaustive et conforme à la vérité.

Nom, prénom _____,

Signature _____

Veillez noter que votre demande ne sera pas prise en considération si elle n'est pas assortie d'une documentation* et si votre établissement n'a pas été valablement classé dans une des catégories de 1 à 5 étoiles ou Swiss Lodge.

* Documentation

– Document Lignes directrice et concept d'exploitation

Rapport de visite du jury (PNA)**Les experts**

Nom, prénom

Nom, prénom

ont effectué la visite avec le directeur/la directrice de l'établissement

le de à heures.

Les experts soussignés déclarent avoir rempli la demande de manière exhaustive et conforme à la vérité. Classement dans la catégorie de spécialisation OUI NON

Signature

Critères non remplis:

Chambres et salles visitées:

Remarques

Rapport de visite du jury (CRI)**Les experts**

Nom, prénom

Nom, prénom

ont effectué la visite avec le directeur/la directrice de l'établissement

le de à heures.

Les experts soussignés déclarent avoir rempli la demande de manière exhaustive et conforme à la vérité. Classement dans la catégorie de spécialisation OUI NON

Signature

Critères non remplis:

Chambres et salles visitées:

Remarques

hotelleriesuisse

Monbijoustrasse 130

Case postale

CH-3001 Berne

Tél.+41 (0)31 370 41 11

Fax +41 (0)31 370 41 24

klassifikation@hotelleriesuisse.ch

www.hotelleriesuisse.ch